

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **COMM-A-1** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Mme Dana MANESCU**  [**Dana.MANESCU@ec.europa.eu**](mailto:Dana.MANESCU@ec.europa.eu)  **+ 32 2 29 54459**  **2**  **1er / 2ème trimestre 2019 [[1]](#footnote-1)**  **1 ans1**  🗷 **Bruxelles □ Luxembourg □ Autre: ……………..** |
|  | 🗷**Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Responsable de la définition, mise en œuvre et mise à jour continue de la stratégie de la Commission concernant les médias sociaux, l'unité COMM.A.1 Réseaux sociaux et communication visuelle est à la recherche d’un expert national détaché pouvant agir en tant que gestionnaire de contenu sur les médias sociaux.

Nous proposons un poste dans une équipe et un environnement de travail dynamiques. L’équipe, composée d’une trentaine de membres, est très efficace et travaille avec des calendriers éditoriaux et de campagne stricts, tout en devant s’adapter à des événements externes imprévus, ce qui nécessite une coopération avancée, un esprit d’équipe et de bonnes compétences en communication. Nous offrons une bonne ambiance de travail dans un espace moderne: un tout nouvel open space, au 4ème étage du bâtiment de la rue de la Loi 56, avec des écrans interactifs et un mur créatif pour faciliter les échanges constants d'information.

Le poste consiste à définir la stratégie de contenu pour les médias sociaux (proactive et réactive) grâce à une planification éditoriale visant différents publics tout en faisant place à la créativité et à l’inventivité.

Le poste requiert une très grande sensibilité politique, la capacité d'expliquer des sujets complexes dans un langage simple, de concevoir des lignes éditoriales pour diverses plates-formes (aussi bien pour Facebook, Twitter, LinkedIn que pour Smarp, un outil dédié à la communication des employés de la Commission sur leurs réseaux sociaux) et de développer des éléments de langage pour contrer et prévenir la désinformation.

Le poste offre la possibilité d'utiliser et / ou de développer des compétences rédactionnelles et de communication visuelle en prenant en charge des tâches telles que la préparation d’arguments et de messages clés pour les réseaux sociaux, la création et la gestion de contenu. Cela comprend une vaste palette de contenus : une communication proactive qui prend en compte les nouvelles tendances des réseaux afin d’attirer l'attention sur le travail de la Commission, des réponses données au nom de l’institution à des questions ou informations relayées sur les réseaux sociaux, ou encore des éléments de langage et actions pour lutter contre la désinformation et informer les différents publics de la réalité et de l’étendue de ce phénomène, y compris en amont de potentielles « infox ».

Vous aiderez à coordonner la communication de la Commission sur les réseaux sociaux. Ce travail nécessite des contacts fréquents avec le service du porte-parole et le Cabinet.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : communication et communication en ligne.

Expérience professionnelle

Le candidat doit posséder 5+ ans d'expérience récente en communication et 3+ ans d'expérience en création de contenu. Il / elle a planifié, coordonné et exécuté des plans de communication sur les médias sociaux sur différentes plateformes, notamment: Twitter, Facebook, Instagram, Linkedin et Youtube.

Le candidat idéal maîtrise les outils de veille médias sociaux (Brandwatch, Socialbakers ou autres) ou les données fournies directement par les plateformes de médias sociaux et identifie les données à même d’éclairer les décisions en matière de communication et d’engagement.

Un prérequis : de l’expérience en communication visuelle, adaptation des messages et ciblage.

Un avantage considérable : de l’expérience dans le marketing sur les médias sociaux (stratégies et techniques de publicité payante), dans la formation / coaching spécifique aux médias sociaux ou dans les technologies qui permettent de détecter et combattre la désinformation.

Le candidat doit posséder les compétences / aptitudes et connaissances suivantes:

- Aptitudes de conceptualisation et de rédaction (de textes à usage interne et externe)

- Capacité à hiérarchiser, à organiser et gérer efficacement de multiples projets et missions

- Capacités de coordination

- Capacité à travailler de manière autonome mais aussi en équipe

- Un excellent sens de l'organisation

- Un grand sens de l'initiative allié à la fiabilité et à la responsabilité

- Des compétences en communication diplomatique

- D’excellentes compétences informatiques

- Compte tenu de la confidentialité de certains dossiers, sensibilité et discrétion sont essentielles.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellent anglais et bon français, à l'oral et à l'écrit.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END). Le texte de cette décision est disponible sur <http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm>.

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)